



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1er décembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 31 octobre 2003 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 31 octobre 2003), l'effectif de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployé sur le théâtre des opérations s'établissait à un peu moins de 20 400 soldats

Situation des pays partenaires/non membres de l'OTAN fournissant des contingents

2. Le 3 octobre, le général Kammerhoff a pris le commandement de la KFOR en remplacement du général Mini.

3. Le 3 octobre, deux soldats allemands de la police militaire, dont leur véhicule est sorti de route pour aller s'écraser au bas d'une colline, ont été tués près de Macitevo.

Sécurité

4. Bien que la situation au Kosovo soit, dans l'ensemble, restée stable en septembre et octobre, plusieurs incidents violents intra et inter-ethniques se sont produits, soulignant la fragilité actuelle de la société. En dépit de la diminution de la violence inter-ethnique, le nombre des crimes graves, notamment des meurtres et des enlèvements, est en augmentation. Au total, 30 meurtres ou tentatives d'assassinats ont été signalés, se soldant par la mort de 11 personnes. La situation est demeurée extrêmement tendue pendant toute la période considérée. Le lancement des pourparlers techniques entre Pristina et Belgrade a suscité une vive réaction au niveau local, tout comme la brève détention en Slovénie du chef du Corps de protection du Kosovo (CPK), le général Agim Ceku, sur la base d'un mandat d'arrêt émis en Serbie, un incident au cours duquel des soldats de la KFOR ont été pris en partie près de la résidence de la famille Jashari, un autre incident anti-serbe à Obilic et l'arrestation par la police de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de cinq Albanais du Kosovo recherchés pour crimes de guerre à Kacanik.

5. Le 7 octobre, la Cour suprême du Kosovo à Pristina a ordonné de prolonger pour une nouvelle période de trois mois la détention de Shefket Musliu, soit jusqu'en janvier 2004¹.

6. Le 4 octobre, dans la ville de Gnjilanje, un Albanais du Kosovo a tiré sur une Serbe du Kosovo âgée de 75 ans. La victime a été transportée à l'hôpital de Pristina dans un état critique². Le suspect a été arrêté par la police de la MINUK et placé en détention. Cet acte aurait été motivé par une dispute au sujet d'une maison, illégalement occupée par un Albanais du Kosovo et appartenant à la victime serbe.

7. Le 26 octobre, dans le village d'Obilic, des maisons appartenant à des Serbes du Kosovo et situées à proximité de celle de la famille Stolic, ont été visées à deux

¹ Musliu se trouve au centre de détention de Dubrava, à Pristina, qui est placé sous la juridiction de la MINUK. Il a été transféré de la prison de Bondsteei, le 7 juillet 2003. La prolongation de 60 jours de sa période de détention a été confirmée le 8 août.

² Selon les dernières informations, la victime est décédée le 5 novembre à l'hôpital militaire de Belgrade.

reprises par des tirs d'armes à feu. Ces incidents n'ont fait aucun blessé. La KFOR a ordonné à l'Unité multinationale spécialisée de patrouiller dans le village afin de recueillir plus d'informations sur les dégâts occasionnés et de procéder à une enquête approfondie.

8. Le 29 octobre, à Istok, une bombe a explosé sous la voiture d'un officier du CPK. La charge employée (100 g de TNT) n'étaient pas assez puissante pour provoquer la destruction du véhicule. Il s'agit probablement d'un avertissement lancé à son propriétaire pour qu'il limite ses opérations à la zone placée sous sa responsabilité.

Attaques contre la Force et ses activités opérationnelles

9. Un incident impliquant du personnel de la KFOR s'est produit en octobre 2003. Le 25 octobre, deux véhicules blindés légers français en patrouille se sont arrêtés derrière une maison appartenant à la famille Jashari, à l'est de Srbica. Ils ont été approchés par six Albanais du Kosovo. L'un d'entre eux a lâché son chien contre les véhicules et la patrouille s'est retirée. Peu après, deux autres véhicules blindés légers se sont arrêtés à proximité de la maison. Vingt Albanais du Kosovo au comportement menaçant, armés de pistolets et de battes, se sont approchés d'eux. Quatre ont grimpé sur le toit de l'un des véhicules et ont menacé le chef de la patrouille avec leurs battes. Celle-ci s'est immédiatement retirée de la zone et a signalé l'incident à la police de la MINUK. Une réunion a été organisée entre un représentant de la KFOR et la famille concernée. Le représentant de la KFOR a argué du droit de la Force à s'acquitter de sa mission. A la suite de cet incident dont la presse s'est longuement fait écho, la famille Jashari a adressé des excuses écrites au commandant de la Force, qui les a acceptées et considère que l'incident est clos.

10. La KFOR continue à officier sa détermination à améliorer la sécurité sur le théâtre des opérations et à aider la MINUK à lutter contre la criminalité qui menace la sûreté et la sécurité du Kosovo.

11. Le 28 octobre, la police de la MINUK, accompagnée des troupes de la KFOR, a arrêté cinq anciens rebelles Albanais du Kosovo, inculpés pour crimes de guerre à Kacanik. Un tribunal local placé sous la juridiction de l'ONU a inculpé les cinq hommes pour avoir illégalement assassiné quatre Albanais soupçonnés de collaboration avec les Serbes en 1998 et en 1999. Ils ont également été inculpés pour avoir torturé une cinquième personne qui a survécu. Ces cinq hommes étaient tous des soldats subalternes de l'Armée de libération du Kosovo (ALK).

Coopération et respect des accords par les parties

12. Les Forces armées et le Ministère des affaires intérieures de la Serbie-et-Monténégro ont continué de respecter les dispositions de l'Accord technique militaire.

Le Corps de protection du Kosovo (CPK)

13. Le commandant de la Force a nommé le général Gay, commandant adjoint de la KFOR, inspecteur général du Corps de protection du Kosovo.

14. Le 22 octobre, le général Agim Ceku, commandant du CPK, a été arrêté par la police des frontières à l'aéroport de Ljubljana, alors qu'il s'apprêtait à rentrer au Kosovo. Il a été détenu pendant douze heures, en raison d'un mandat d'arrêt émis

par un tribunal serbe du temps de Milosevic et retransmis par Interpol. Il a été relâché le 23 octobre, à la suite de fortes pressions diplomatiques de la communauté internationale sur les autorités slovènes. Le général Ceku est arrivé à Pristina tard dans la soirée, où il a été accueilli par plusieurs centaines d'Albanais du Kosovo venus lui manifester leur soutien.

15. Pendant le mois d'octobre, il a été procédé à 33 appels nominaux portant sur des unités du Corps de protection du Kosovo. Selon les résultats, le taux d'absentéisme reste peu élevé, avec 10 cas pour 1 125 permissions accordées (soit 0,9 %). Les résultats montrent également que le nombre de permissions se situe à un niveau acceptable (12 %), le pourcentage des effectifs devant être présents à tout moment étant fixé à 75 %.

Perspectives

16. Bien que, de manière générale, la situation puisse être qualifiée de stable, les incidents intra et inter-ethniques qui ont éclaté à la fin du mois montrent que cette stabilité demeure très relative.
